

PREMIERES RENCONTRES TERRITORIALES DE DROIT PUBLIC

Intelligence artificielle et libertés publiques

◆ Jeudi 24 octobre 2024 de
9h à 12h30
suivies d'un cocktail

◆ Maison des avocats,
Montpellier



PROGRAMME

PREMIERES RENCONTRES TERRITORIALES DE DROIT PUBLIC :

Intelligence artificielle et libertés publiques

9h-9h30

Discours d'ouverture

- Thomas ANDRIEU - Président de la 8^{ème} chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat, représentant du Vice-président du Conseil d'Etat
- Hélène LAUDIC-BARON - Vice-présidente du Conseil national des barreaux
- Jean-Raphaël FERNANDEZ - Président de la conférence des Bâtonniers
- Guylain CLAMOUR - Doyen de la faculté de droit de Montpellier
- Maxime ROSIER - Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier
- Valérie QUÉMÉNER - Présidente du tribunal administratif de Montpellier

10h-10h30

I - Droit de police des systèmes d'IA : d'un droit souple à un droit dur

L'IA n'est plus, aujourd'hui, un angle mort du droit :

- Les grands principes : jurisprudence du Conseil constitutionnel ; CEDH et Charte des droits fondamentaux ;
- De la loi du 6 janvier 1978 à L'IA Act.

Modérateur : Maxime ROSIER, bâtonnier de l'ordre des avocats de Montpellier

- François MOLINIÉ - Ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil
- Coralie RICHAUD - Maître de conférences à l'université de Montpellier (CERCOP)
- Denis CHABERT - président de chambre à la cour administrative d'appel de Toulouse

10h30-11h

II - Approche des risques : vers une évolution de l'office du juge administratif ?

- Libertés et droits fondamentaux concernés et modalités des impacts : discrimination algorithmique, analyse automatisée d'images captées dans l'espace public, exploitation massive et automatisée de données à caractère personnel ;
- Typologie des recours : recours pour excès de pouvoir contre l'acte réglementaire qui crée un SIA ; référé liberté ; nouveau cas de responsabilité sans faute.

Modérateur : Serge DEYGAS - Président de la commission numérique et services ordinaires à destination des avocats

- Patrick LINGIBÉ - membre élu du Conseil national des barreaux, président du groupe de travail droit public et droit constitutionnel de la commission textes du CNB
- Jérémy BOUSQUET - Maître de conférences à l'université de Nîmes
- Jean-François MOUTTE - Président de la cour administrative d'appel de Toulouse

PROGRAMME

PREMIERES RENCONTRES TERRITORIALES DE DROIT PUBLIC :

Intelligence artificielle et libertés publiques

III - L'incidence de l'IA sur le travail des magistrats, des greffes et des avocats.

- Déclaration conjointe de juillet 2020, le Conseil d'Etat, le CNB et l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
- Aide à la décision dans le champ juridictionnel : projet de détection des séries contentieuses conduit par le Conseil d'Etat ; le projet de détection des divergences d'interprétation de la loi porté par Cour de cassation Justice prédictive ; Expérience DataJust ;
- Vers une justice prédictive ?

11h-11h50

Modérateur : Philippe GIRAD, bâtonnier de l'ordre des avocats de Narbonne

- Hélène LAUDIC-BARON - Vice-présidente élue du Conseil national des barreaux, présidente du groupe de travail Intelligence Artificielle du CNB
- Sophie VOSGIEN - Première conseillère au tribunal administratif de Nîmes
- Philippe LALLOUÉ - Greffier en chef au tribunal administratif de Montpellier
- Lyoma COGISO - Avocat, président de l'incubateur du Barreau de Montpellier
- Thomas ANDRIEU - Président de la 8^{ème} chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat, représentant du Vice-président du Conseil d'Etat

11h50-12h

Échange avec la salle

12h

Clôture des travaux

- Julie COUTURIER - Présidente du Conseil National des Barreaux
- Jean-François MOUTTE - Président de la cour administrative d'appel de Toulouse